



Conseil de sécurité

Distribué
GÉNÉRAL

S/25243
4 février 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à ma lettre du 14 octobre 1992 (S/24670), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note verbale concernant la violation du territoire de la République islamique d'Iran par les forces des Etats-Unis d'Amérique stationnées dans la région du golfe Persique, que la Section des intérêts de la République islamique d'Iran à Washington a adressée, le 6 janvier 1992, à l'ambassade d'Algérie pour que celle-ci la transmette au Département d'Etat américain.

La note ci-jointe a pour objet d'apporter une correction à l'annexe VII du document S/24670.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

ANNEXE

Note verbale datée du 6 janvier 1992, adressée à l'ambassade
d'Algérie à Washington par la Section des intérêts de la
République islamique d'Iran à Washington

La Section des intérêts de la République islamique d'Iran à Washington présente ses compliments à l'ambassade de la République algérienne démocratique et populaire et a l'honneur d'appeler l'attention sur la note diplomatique No 91-54/7390L datée du 17 décembre 1991. L'ambassade voudra bien noter qu'au point 1 du texte de la traduction officieuse de cette note, le point de coordonnées de l'appareil iranien devrait être E5645, et non pas E5654. Nous vous serions obligés de bien vouloir aviser le Département d'Etat américain de cette modification et communiquer dès que possible la réaction des Etats-Unis à la Section des intérêts.
